

30/4°) RATIFICATION de l'Adjudication du 14 Février 1961 pour diverses marchandises destinées aux cantines scolaires de Mars à Juillet 1961

Le MAIRE. - Une adjudication a été faite le 14 Février 1961 pour les fournitures suivantes:

- avec la MAISON Lucien JOSEPH & Cie, pour:

3.500 kilos de haricots ^{rouges} de Madagascar à 50 Fr 90 le kilo	178.150 Fr
3.000 kilos de morue à 155 Fr le kilo	465.000 Fr
12.000 boites de saucisses (boite de 500 grs) à 145 Fr la boite	1.740.000 Fr
	<hr/>
	2.383.150 Fr
	<hr/>

- avec la Cie LYONNAISE de MADAGASCAR pour:

6.000 kilos de haricots blancs de Madagascar à 51 Fr 80 le kilo ...	310.800 Fr
6.000 kilos de pois du Cap n° 1 à 60 Fr le kilo	360.000 Fr
3.500 kilos de lentilles grises à 135 Fr le kilo	472.500 Fr
1.900 kilos de saindeux à 132 Fr 50 le kilo	251.750 Fr
1.500 kilos de sel de cuisine (Biégo) à 15 Fr 50 le kilo	23.250 Fr
19.000 boites de sardines à l'huile (Robert) à 46 Fr la boite	874.000 Fr
	<hr/>
	2.292.300 Fr
	<hr/>

- avec Mme LAY-HAN-TIEN pour :

7.500 kilos de viandes de bœuf de 1er choix (viande fraîche) à 300 Fr le kilo,	
.....	2.250.000 Fr
	<hr/>

- avec M. CLEMENT Jean pour:

70.000 kilos bois de chauffage (essence filas du pays) à 5 Fr 30 le kilo),	
.....	371.000 Fr
	<hr/>

Aucune offre n'ayant été faite pour le riz, la Commission a autorisé le Maire à passer un marché de gré à gré.

Je vous demande d'approuver cette adjudication qui a été approuvée par M. le Préfet le 26 Février 1961./.

Adopté à l'unanimité.

M. GALLARD, demande au Maire d'intervenir auprès des fournisseurs de riz; celui qui est actuellement servi aux enfants est imangeable.

LE MAIRE. - Des observations ont été faites en ce qui concerne le bois et le bœuf, mais pour le riz aucune soumission ne s'est présentée, il a donc fallu acheter du riz chez les grossistes et celui qui était mis en vente était vraiment mauvais. Du moins en avons nous eu en quantité nécessaire.